



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - JUIN 2025

JOURNÉE INTERNATIONALE DU CHIEN AU TRAVAIL - 20 JUIN 2025

Le chien au bureau : une simple
tendance ? Non, un véritable
enjeu RH et sociétal

Le 20 juin prochain, à l'occasion de la Journée internationale du chien au travail, DoggyWorky alerte : les attentes des collaborateurs évoluent, et leur animal de compagnie en est devenu le reflet le plus visible. Plus qu'un effet de mode, la présence du chien au bureau incarne un changement de société. **Sens, bien-être, cohésion, sécurité et attractivité** : en 2025, la question du dog-at-work interpelle de plus en plus de décideurs.

40 ANS DE CARRIÈRE ET 9 MILLIONS DE CHIENS, 15 ANS À NOS CÔTÉS

En France, près de 9 millions de chiens partagent la vie de leurs humains — parfois plus étroitement que leurs collègues ou leur hiérarchie. Un chien accompagne son maître pendant 10 à 15 ans, là où une carrière professionnelle dure 40 à 50 ans.

Ce constat illustre une évolution profonde : pour de plus en plus de collaborateurs, le chien n'est pas un accessoire de vie personnelle, mais un pilier affectif, une source de stabilité, un soutien émotionnel — y compris dans les moments professionnels.

MOI AUSSI
JE VEUX Y
ALLER...

ACCUEILLIR UN CHIEN AU BUREAU N'EST PLUS UNE LUBIE

C'est un sujet transversal qui questionne le bien-être au travail, la cohésion d'équipe, l'organisation des espaces, mais aussi la prévention des risques et les obligations de l'employeur.

Et si cette présence canine est bien encadrée, elle peut devenir un véritable levier de performance humaine et d'attractivité.

CHIFFRES CLÉS DU DOG-AT-WORK

Sources : CSA Centrale Canine 2024 / Ipsos Royal Canin 2023

62%

des *pet-parents**
aimeraient emmener
leur chien au travail

9%

des entreprises sont
dog-friendly

71%

des *pet-parents** souhaitent
faire davantage de télétravail
pour rester avec leur animal

*propriétaires d'animaux de compagnie (issu du concept de *pet-parenting*)

UN LEVIER QVCT... À CONDITION D'ÊTRE ENCADRÉ

Oui, le chien peut apaiser les tensions, renforcer la cohésion, stimuler la motivation.
Mais il soulève aussi des enjeux réels :

- allergies, peurs ou phobies
- responsabilités juridiques
- sécurité et organisation
- équité entre salariés

"Le chien au travail, ce n'est pas un coup de com. C'est un sujet RH à part entière. Il concerne le DUERP, les conditions de travail, la prévention des risques, le climat social. Cela ne s'improvise pas."
Astrid, fondatrice de DoggyWorky

LE CODE DU TRAVAIL ?

Même si aucun texte n'explícite le dog-at-work, l'employeur doit malgré tout répondre à ses obligations :

- Sécurité et santé (L4121-1)
- Evaluation des risques (L-4121-2)
- Hygiène et propreté (R4228-1)
- Responsabilité pénale et civile

Jusqu'à 15 000 € d'amende et 1 an de prison en cas de faute inexcusable de l'employeur reconnue (hors dommages et intérêts)

RESSOURCES PRESSE DISPONIBLES

A l'occasion du 20 juin, DoggyWorky met à disposition :

-  des interviews avec Astrid Belfer, entrepreneure engagée et experte du sujet
-  un dossier de presse complet avec revue de presse (TF1, BFM, Le Progrès, Woopets...)
-  des témoignages d'entreprises pionnières et des partenaires experts du dog-at-work
-  un dossier complet sur les enjeux QVCT, juridiques, RH et de santé mentale

CONTACT PRESSE

Astrid Belfer

Fondatrice de DoggyWorky
astrid.belfer@doggyworky.fr

06 82 47 65 14

doggyworky.fr/presse



DOGGYWORKY ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES
DOG-FRIENDLY POUR ENCADRER ET SÉCURISER LA
PRÉSENCE DES CHIENS AU BUREAU.

@doggyworky
www.doggyworky.fr